



## Communiqué

Date: 12.04.2017

---

# Compte consolidé 2016 de la Confédération: excédent de 400 millions

**Lors de sa séance du 12 avril 2017, le Conseil fédéral a approuvé le compte consolidé de l'année 2016. Le compte consolidé, qui réunit les unités d'organisation centralisées et décentralisées de la Confédération, se solde par un excédent de 400 millions.**

Lié avant tout au résultat opérationnel (1,7 milliard), l'excédent est également dû au résultat des participations importantes (50 millions). Comme les années précédentes, le résultat financier est négatif (- 1,4 milliard). Le résultat annuel est inférieur de 1,3 milliard à celui de l'année précédente. Cette diminution est imputable au résultat opérationnel moins bon que prévu et à la réévaluation à la baisse des participations importantes.

En 2016, la dette brute a diminué de 5,0 milliards. Elle s'élevait ainsi à 96,2 milliards à fin 2016. La dette nette, qui correspond à la dette brute moins le patrimoine financier, affiche un montant de 74,1 milliards. Elle n'a reculé que de 0,3 milliard, car le patrimoine financier a, lui aussi, baissé, parallèlement à la dette brute.

### *Aperçu des chiffres*

en mrd CHF	Compte consolidé			Compte de la Confédération
	2015	2016	Diff. en %	2016
Résultat de l'exercice	1,7	0,4	-76,8 %	-0,1
Total du bilan	106,2	100,9	-5,0 %	106,8
Capital propre	-23,2	-22,8	1,4 %	-20,7
Dette brute	101,2	96,2	-5,0 %	98,8
Dette nette	74,4	74,1	-0,4 %	71,0
Effectifs en équivalents plein temps	54 538	54 697	0,3 %	34 914

## Comparaison avec le compte de la Confédération

Étant donné le périmètre de consolidation sélectionné, l'administration fédérale centrale occupe une place prépondérante au sein du compte consolidé. Il y a deux raisons à cela: premièrement, les plus grandes unités de ce périmètre, telles que le fonds d'infrastructure ferroviaire, le fonds d'infrastructure ou le domaine des EPF, sont financés complètement ou en grande partie par les finances fédérales. Deuxièmement, les autres unités consolidées sont des organisations plus petites. Dès lors, le solde, en fin d'exercice, du compte de résultats consolidé (0,4 milliard) ne diffère que faiblement de celui du compte de la Confédération (- 0,1 milliard). Concernant le nombre de collaborateurs, la différence de 19 783 postes à plein temps entre le compte de la Confédération et le compte consolidé tient principalement au domaine des EPF.

### Périmètre du compte consolidé en 2016 et extension à partir de 2017

Le compte consolidé donne un aperçu de la situation financière des unités d'organisation centralisées et décentralisées de la Confédération. Par rapport au compte de la Confédération, il comprend aussi les domaines suivants:

- comptes spéciaux: fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), fonds d'infrastructure (FI), Régie fédérale des alcools (RFA);
- unités de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre comptabilité: écoles polytechniques fédérales (EPF), Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE), Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic), Société suisse de crédit hôtelier (SCH), Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM SA), Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Institut fédéral de métrologie (METAS), Musée national suisse (NMS) et Pro Helvetia.

Le compte consolidé est transmis pour information aux Chambres fédérales dans le cadre de l'examen du compte d'État.

À partir de l'exercice 2017, le compte consolidé sera étendu. Seront désormais incluses dans le périmètre de consolidation les entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation de plus de 50 % (en particulier Swisscom, les CFF, la Poste, Ruag, BLS Réseau SA, Skyguide) ainsi que les assurances sociales (fonds de compensation de l'AVS, de l'AI, des APG et de l'AC).

### **Renseignements:**

Philipp Rohr, responsable de la communication,  
Administration fédérale des finances AFF  
Tél. 058 465 16 06, [philipp.rohr@efv.admin.ch](mailto:philipp.rohr@efv.admin.ch)

### **Département responsable:**

Département fédéral des finances DFF

Sous [www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch), le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Compte consolidé 2016 de la Confédération
- Aperçu des publications concernant le budget au niveau fédéral